Aiacciu
AJACCIO

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**
**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**
**VILLE D'AJACCIO**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 juin 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 juin 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**
M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**
Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA, M. VANNUCCI à M. VOGLIMACCI, Mme SICHI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. FERRARA à M. le Maire, Mme ZUCCARELLI à Mme JEANNE, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à Mme OTTAVY, Mme PILOTTI à Mme MASSEI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

**Etaient absents :**
M. FILONI, M. CAU, Mme SANNA, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. CASTELLANA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

| | |
|---|---|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 28 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20190626-2019_177-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2019
Affichage : 01/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du mercredi 26 juin 2019**
**Délibération N°2019/177**

**Mise en place d'une « Give-Box »**

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

Le CIAS s'est engagé dans une démarche active de partenariat avec différentes structures associatives ou institutionnelles.
La présente convention a pour objet de promouvoir et de modéliser le projet de « Give Box » sur la Ville d'Ajaccio. Le CIAS souhaite donc formaliser un partenariat avec la Ville d'Ajaccio, le Bistrot du Cours et la Falepa Corsica. Pour la mise en œuvre du projet « Give Box ».

Inventée à Berlin au début des années 2010, la Givebox (littéralement « boîte à donner ») s'est propagée un peu partout dans les rues de la ville. Son principe est basé sur l'échange, on y dépose ce dont on ne se sert plus et on y prend ce qui nous intéresse. Depuis, elle est apparue au Canada, en Espagne, en Angleterre mais aussi en France dans des lieux associatifs ou culturels. Ce phénomène qui est amené à se développer est révélateur d'une grande part des citoyens de vouloir « consommer durable ».

**Concrètement les rôles et missions porteront sur :**

- Création d'un modèle de GiveBox (taille, surface au sol, hauteur, etc.)
- Création d'un visuel et d'une charte graphique avec les logos des différents participants
- Valorisation d'un concept d'utilité publique : donner une seconde vie aux objets
- Réduire les déchets, recycler et trier, lutter contre le gaspillage
- Promouvoir le partage, la solidarité, le lien social et le don

**Le rôle du CIAS** est de coordonner le projet, veiller au bon déroulement des différentes interventions et d'assurer le suivi des aspects communication et financiers.
**La Participation de la Ville d'Ajaccio**: La Ville gère l'autorisation d'occupation du domaine public, finance les visuels La Direction de la Communication établit la Charte graphique et permet la diffusion de l'information sur la GiveBox.
**Le Bistrot du Cours** assure la gestion de proximité de la Givebox et des animations de sensibilisation et d'information en échange d'opérations de valorisation, d'information et de communication sur les axes définis dans le partenariat ainsi défini.
**Quant à la Falepa Corsica**, l'association procède à la modélisation et la création gratuite de la 1ère Givebox. Elle réalisera d'autres GiveBox sur commande et contre rémunération.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'AUTORISER** le Maire à signer la convention avec la Ville d'Ajaccio, le Bistrot du Cours et la Falepa Corsica formalisant le projet « Give Box »

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**
**Ouï l'exposé de Caroline CORTICCHIATO, adjointe déléguée**
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le projet de convention,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 juin 2019 ;

**AUTORISE**
**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

Le Maire à signer la convention avec la Ville d'Ajaccio, le Bistrot du Cours et la Falepa Corsica formalisant le projet « Give Box »

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*
*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

MAIRIE D'AJACCIO 20000

**Laurent MARCANGELI**